



MAIRIE DE L'ISLE SUR LA SORGUE

## ARRETE DE RETRAIT DE NON-OPPOSITION A DECLARATION PREALABLE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE		
Référence du dossier : DP08405424F0430		
<b>Date de demande de pièces :</b> <b>Dossier complet depuis le :</b>	06/11/2024 - affichée en Mairie le : 11/11/2024 06/11/2024	Destination : habitation
<b>Par :</b>	EDF ENR (SASU) (M. FEDELI Kévin)	SP créée : 0 m <sup>2</sup>
<b>Demeurant à :</b>	360, Rue Louis de Broglie Agence d'Aix en Provence 13290 AIX EN PROVENCE	
<b>Pour des travaux de :</b>	Pose en toiture de panneaux solaires photovoltaïques	
<b>Sur un terrain sis :</b>	555, Chemin de la Brouillasse 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE - Cadastéré : BT-2134, BT-2135	

Le Maire de la Commune de L'ISLE SUR LA SORGUE

Vu la déclaration préalable susvisée,  
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants, R 421-1 et suivants,  
Vu le plan local d'urbanisme approuvé en date du 28/02/2017, modifié et révisé le 16.02.2021,  
Vu la décision tacite en date du 06.12.2024,  
Vu le courrier parvenu en Mairie en date du 02.12.2024, portant demande d'annulation de la présente déclaration préalable susvisée,

### ARRETE

**ARTICLE UNIQUE** : La Déclaration préalable susvisée est retirée.

L'ISLE SUR LA SORGUE, le 18 DEC. 2024

Pour le Maire,

L'Adjointe déléguée à l'urbanisme,

Françoise MERLE.



*La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article R 424-12 du Code de l'Urbanisme.*

*Elle est exécutoire à compter de sa transmission.*

---

## INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

- **DROITS DES TIERS** : La présente décision est notifiée **sans préjudice du droit des tiers** ( *notamment obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage ; règles figurant au cahier des charges du lotissement...*) qu'il appartient au destinataire de l'autorisation de respecter.
  - **DUREE DE VALIDITE** : Le permis est périmé si les constructions ne sont pas entreprises dans le délai de deux ans à compter de sa délivrance ou si les travaux sont interrompus pendant un délai supérieur à une année. Sa prorogation pour une année peut être demandée deux mois au moins avant l'expiration du délai de validité.
  - **AFFICHAGE** : Mention du permis doit être affichée sur le terrain par le bénéficiaire dès sa notification et pendant toute la durée du chantier. Il est également affiché en mairie pendant deux mois.
  - **DELAIS ET VOIES DE RECOURS** : Le bénéficiaire d'une décision qui désire la contester peut saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de la notification de la décision considérée. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (*l'absence de réponse au terme de quatre mois vaut rejet implicite*).
  - **ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGES** : Elle doit être souscrite par le maître d'ouvrage de travaux de bâtiment avant l'ouverture du chantier, dans les conditions prévues par les articles L.242-1 et suivants du code des assurances.
-



AGENCE D'AIX EN PROVENCE  
360, rue Louis de Broglie  
13290 AIX EN PROVENCE

- 2 DEC. 2024

5437

Service Sectionnaire

URBA

Mairie de L'ISLE SUR LA SORGUE  
Rue Carnot  
BP 50038  
84800 L'ISLE SUR LA SORGUE

**Objet : Annulation DP 08405424F0430**  
Gestionnaire du dossier : Léa BOUSSEKHANE  
Tél : 0809 404 004



Madame la Maire, Monsieur le Maire

Je vous informe par la présente lettre que le projet photovoltaïque de notre client Mr DESCLOS Jean-charles Yves domicilié au 555 chemin de la brouillasse – parcelle BT 2134 doit malheureusement être annulé.

Motif : changement de calepinage, une nouvelle déclaration préalable est jointe à ce courrier.

Aussi, je vous remercie par avance de bien vouloir mettre un terme aux démarches initiées par notre déclaration préalable de travaux citée en objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération la plus distinguée.

BOUSSEKHANE Léa  
Gestionnaire Adv B<sup>2</sup>C Sud Est  
EDF solutions solaires

**EDF solutions solaires**  
Agence Aix-en-Provence  
360 bis Rue Louis de Broglie  
13290 Aix-en-Provence  
Siret : 433 160 900 00521